

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENT : UN AN
 MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 20,00 F
 Annexe de la « Propriété Industrielle » seule : 8,00 F
 ÉTRANGER : 27,00 F
 Changement d'adresse : 0,50 F
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque année

INSERTIONS LÉGALES : 1,50 F la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
 HOTEL DU GOUVERNEMENT
ADMINISTRATION
 CENTRE ADMINISTRATIF
 (Bibliothèque Communale)
 Rue de la Poste - MONACO

Compte Courant Postal : 3019-47 Marseille : Tél. : 30-13-95

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.068 du 5 novembre 1963 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre International d'Etudes des Problèmes Humains (p. 937).

Ordonnance Souveraine n° 3.069 du 12 novembre 1963 nommant un Chargé de Mission auprès du Ministre d'État (p. 938).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES.

Etat des condamnations (p. 939).

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES.

Circulaire n° 63-56 relative au relèvement du salaire mensuel de base de la Caisse Autonome des Retraites, à compter du 1^{er} octobre 1963 (p. 939).

Circulaire n° 63-57 relative à la revalorisation de la retraite entière annuelle et du point de retraite de la Caisse Autonome des Retraites, à compter du 1^{er} octobre 1963. (p. 939).

Circulaire n° 63-63 du 12 novembre 1963, relative au Mardi 19 Novembre — Fête du Prince Régnant (p. 939).

SERVICE DU LOGEMENT.

Appartements loués pendant le mois d'octobre 1963 (p. 939).

MAIRIE.

Avis sur la campagne de dératisation (p. 940).

INFORMATIONS DIVERSES

Conférence Diplomatique de Droit Maritime (p. 940).

Prix Littéraire Rainier III (p. 940).

Le 45^e anniversaire du 11 novembre 1918 (p. 940).

Entretiens de Monaco en Sciences Humaines (p. 941).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 942 à 944).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.086 du 5 novembre 1963 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre International d'Etudes des Problèmes Humains.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 2 de l'Ordonnance-Loi n° 701, du 27 décembre 1960; créant le Centre International d'Etudes des Problèmes Humains;

Vu Notre Ordonnance n° 2.494, du 10 avril 1961, nommant le Président d'Honneur du Centre International d'Etudes des Problèmes Humains;

Vu Nos Ordonnances n° 2.495, du 11 avril 1961 et n° 2.700, du 23 novembre 1961, nommant le Président et les Membres du Conseil d'Administra-

tion du Centre International d'Etudes des Problèmes Humains ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 novembre 1963, qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés Membres du Conseil d'Administration du Centre International d'Etudes des Problèmes Humains :

S. Exc. M. Jean-Emile Reymond, Notre Ministre d'Etat ;

Duc Louis de Broglie, de l'Académie Française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ;

M. le Professeur Robert Debré, Membre de l'Institut, Membre et ancien Président de l'Académie de Médecine ;

M. Emile Girardeau, Membre de l'Institut ;

M. Maurice Ponte, Membre de l'Institut ;

S. Exc. M. Arthur Crovetto, Ministre Plénipotentiaire, Délégué permanent de la Principauté auprès des Organismes Internationaux ;

M. Louis Aureglia, Président de la Commission médico-juridique de Monaco ;

M. Louis Chevalier, Professeur au Collège de France ;

M. Roger Pelhier, Secrétaire Général de l'Institut National d'Etudes Démographiques, Secrétaire Général du Conseil d'Administration du Centre International d'Etudes des Problèmes Humains ;

M. René Novella, Secrétaire Général de la Commission Nationale pour l'Education, la Science et la Culture, Secrétaire du Conseil d'Administration du Centre International d'Etudes des Problèmes Humains.

ART. 2.

S. Exc. M. Jean-Emile Reymond, Notre Ministre d'Etat, Membre du Conseil d'Administration du Centre International d'Etudes des Problèmes Humains est nommé Président dudit Conseil d'Administration.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le cinq novembre mil neuf cent soixante-trois.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :

P. NOGHES.

Ordonnance Souveraine n° 3.069 du 12 novembre 1963 nommant un Chargé de Mission auprès du Ministre d'Etat.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.730, du 7 mai 1935, rendant exécutoire la Convention franco-monégasque du 28 juillet 1930, sur le recrutement de certains fonctionnaires ;

Nu Notre Ordonnance n° 84, du 1. octobre 1949, constituant le Statut des fonctionnaires et agents de l'Ordre Administratif ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 octobre 1963, qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean Grether, Chef de Cabinet à la Direction Générale des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur, mis à Notre disposition par le Gouvernement de la République Française, est nommé Chargé de Mission auprès de Notre Ministre d'Etat.

Cette nomination prend effet à compter du 15 novembre 1963.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monac, le douze novembre mil neuf cent soixante-trois.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat :

P. NOGHES.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Etat des condamnations.

Le Tribunal Correctionnel a, dans ses séances des 20 septembre, 22, 28 et 29 octobre 1963, prononcé les condamnations suivantes :

- L.B. né le 21 mai 1922 à Marseille (Bouches du Rhône) de nationalité française, a été condamné à 10 jours d'emprisonnement pour vagabondage.

-- H.N. né le 16 juin 1941 à Stuttgart (Allemagne), de nationalité suisse, a été condamné à 8 jours d'emprisonnement pour vol.

--- I.O.-M. né le 18 août 1941 à Perlora (Espagne), de nationalité espagnole, a été condamné à 3 mois d'emprisonnement pour port illégal d'arme

--- Y.B. née le 10 octobre 1925 à Monaco, de nationalité française, a été condamnée à 200 francs d'amende pour émission de chèque sans provision.

--- L.G. né le 15 mai 1935 à Monaco, a été condamné à 50 F d'amende avec sursis pour violences ou voies de fait.

- D.G. né à Monaco le 14 septembre 1941, de nationalité française, a été condamné à 8 jours d'emprisonnement pour infraction à mesure de refoulement.

--- M.C. né le 20 juin 1911 à Colbert (Algérie), de nationalité algérienne, a été condamné à 8 jours d'emprisonnement pour infraction à mesure de refoulement.

--- C.R. née à Menton le 7 septembre 1906, de nationalité française, a été condamnée à 100 F d'amende avec sursis pour défaut de déclaration de personnel.

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Circulaire n° 63-56 relative au relèvement du salaire mensuel de base de la Caisse Autonome des Retraites, à compter du 1^{er} octobre 1963.

Il est porté à la connaissance des employeurs et des salariés, relevant de la Caisse Autonome des Retraites, que l'Arrêté Ministériel n° 63-251 du 18 octobre 1963 a fixé, à compter du 1^{er} octobre 1963, à 360 francs le montant du salaire mensuel de base prévu par l'article 9 de la Loi n° 455 du 27 juin 1947.

Les salaires ou rémunérations supérieurs au quadruple du salaire de base ne sont compris que pour ce montant, c'est à dire 1.440 francs par mois, dans le calcul de la cotisation due à cet Organisme à compter du 1^{er} octobre 1963.

Les employeurs sont invités à tenir compte de cette modification de l'assiette de cotisation, dans les déclarations de salaires afférentes au mois d'octobre 1963.

Circulaire n° 63-57 relative à la revalorisation de la retraite entière annuelle et du point de retraite de la Caisse Autonome des Retraites, à compter du 1^{er} octobre 1963.

Les salariés et retraités relevant de la Caisse Autonome des Retraites sont informés que l'Arrêté Ministériel n° 63-250 du 18 octobre 1963 a porté, à compter du 1^{er} octobre 1963, de 1.920 francs à 2.160 francs, le montant de la retraite entière annuelle prévue par l'article 17 de la Loi n° 455 du 27 juin 1947.

Il en résulte qu'à compter de la même date la valeur du point de retraite passe de 5,33 francs à 6 francs.

Circulaire n° 63-63 du 12 novembre 1963, relative au Mardi 19 novembre — Fête du Prince Régnant.

La Direction du Travail et des Affaires Sociales rappelle aux employeurs et aux salariés qu'en application des dispositions de la Loi n° 643 du 17 janvier 1958, le Mardi 19 novembre — Fête du Prince Régnant — est jour chômé et payé pour l'ensemble des travailleurs quel que soit leur mode de rémunération.

1°) Pour les salariés payés au mois, à la quinzaine ou à la semaine, cette journée chômée ne peut entraîner aucune réduction de salaire.

2°) Pour les salariés rémunérés à l'heure, à la journée ou au rendement, l'indemnité afférente à cette journée chômée doit correspondre au montant du salaire qu'ils ont perdu du fait de ce chômage; elle doit être calculée sur la base de l'horaire de travail et de la répartition de la durée hebdomadaire de travail habituellement pratiquée dans l'établissement.

3°) Enfin, pour les établissements et services qui, en raison de la nature de leur activité ne peuvent interrompre le travail, les salariés occupés ce jour-là ont droit, en plus du salaire correspondant au travail, soit à une indemnité égale au montant dudit salaire, soit à un repos compensateur rémunéré.

SERVICE DU LOGEMENT

Appartements loués pendant le mois d'octobre 1963.

Application de l'article 24 de l'Ordonnance Souveraine n° 2.057 du 21 septembre 1959.

Rang de priorité des nouveaux occupants

AFFICHAGE :

3, rue des Oliviers	2 B
21, boulevard de Suisse	3 B

CESSIONS DE BAUX :

2, boulevard d'Italie	3 B
25, avenue de l'Annonciade	3 B

DROIT DE RETENTION :

36, rue Grimaldi	5 A
------------------	-----

ÉCHANGES :

10, boulevard d'Italie - 10, boulevard d'Italie
7, rue de Lorraine - 27, rue Comte Félix Gastaldi

*Le Directeur
du Service du Logement :*
André PASSERON.

M A I R I E

Avis sur la campagne de dératissage.

Le Bureau Municipal d'Hygiène fait connaître à la population qu'une campagne de dératissage est effectuée chaque année dans la Principauté.

Cette campagne qui comporte 3 opérations, se déroule pendant les mois de janvier, avril et octobre.

Tous les lieux publics (voies, places, jardins, parcs, squares, hors-lignes, décharges, remblais de la voie-ferrée, etc.) sont traités pendant ces opérations par la Section spécialisée du Bureau Municipal d'Hygiène.

En ce qui concerne la dératissage des immeubles, villas appartenant à des particuliers, le Bureau Municipal d'Hygiène signale qu'il tient gracieusement des produits raticides (appâts grains à 0,025 % de coumafène-raticide en poudre, etc.) à la disposition des habitants qui désireraient procéder à la dératissage de leurs demeures, caves et jardins.

I N F O R M A T I O N S D I V E R S E S

Conférence Diplomatique de Droit Maritime.

Du 24 au 30 octobre 1963 s'est tenue, en Principauté, sur l'invitation du Gouvernement Princier, une conférence internationale de Droit Maritime.

Dix sept nations y avaient envoyé leurs représentants : l'Argentine, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, le Japon, le Maroc, la Norvège, les Pays-Bas, la République Arabe Unie, la Tchécoslovaquie, la Suède, l'U.R.S.S. Les délégués de l'Espagne, de la République Fédérale d'Allemagne et de la Principauté de Monaco assistèrent aux travaux en qualité d'observateurs. C'est M. Jean Cerutti, sous-directeur du Service du Contentieux et des Études Législatives qui représentait la Principauté.

Au cours de la séance inaugurale que présidait S. Exc. M. Albert Lilar, S. Exc. M. Arthur Crovetto, Ministre Plénipotentiaire, Délégué permanent auprès des organismes internationaux, exprima au nom du Prince Souverain, les souhaits de bienvenue aux représentants des divers pays.

Les séances de travail ont porté presque essentiellement sur le problème que pose la création des navires nucléaires et les débats ont eu lieu autour de trois points principaux :

- 1) L'établissement d'une juridiction internationale, pour statuer sur les actions en réparation en cas d'accident nucléaire
- 2) La possibilité de créer un fonds international destiné à assurer un règlement rapide des demandes en réparation.

3) La question de savoir si et sous quelles conditions une organisation internationale pourra être admise sous le régime de la convention à agir comme partie contractante responsable pour l'exploitation d'un navire nucléaire.

Au terme de leurs travaux, les éminentes personnalités qui ont participé à cette conférence furent les hôtes au palais du Gouvernement de S.E. M. le Ministre d'État.

Prix Littéraire Rainier III.

C'est au cours de sa session d'automne, la session de printemps n'ayant pas eu lieu cette année, que le Conseil Littéraire de la Principauté de Monaco, réuni dans les Salons de l'Hôtel Georges V, à Paris, sous la présidence de S.A.S. le Prince Pierre, a désigné son lauréat à l'attention de S.A.S. le Prince Souverain qui a agréé le choix :

C'est Monsieur Denis de Rougemont, écrivain Suisse d'expression française qui s'est vu attribuer le prix Rainier III pour l'année 1963. Ce prix, d'une valeur de 10.000 francs est décerné annuellement à un homme de lettres de langue française pour l'ensemble de son œuvre.

Denis de Rougemont, né à Neufchâtel en 1906, dirige à Genève le Centre européen de la culture; il est l'auteur d'une importante œuvre romanesque et poétique. Essayiste, il a publié aux « Editions du Rocher » à Monaco, un ouvrage qui a pour titre « La Confédération Helvétique ». Ce livre est paru dans la collection « Profil des Nations » patronnée par l'Unesco.

La remise du prix à Denis de Rougemont a eu lieu le 30 octobre à Paris au cours d'une réception suivie d'un dîner offerts par LL. AA. SS. le Prince et la Princesse, en l'honneur du lauréat; y assistaient également S. Exc. M. Jacques Reymond Ministre Plénipotentiaire, Chargé d'affaires près S. Exc. M. le Ministre des Affaires Étrangères de la République Française, les membres du Conseil Littéraire : MM. Maurice Genevoix, André Maurois, Marcel Pagnol, Pierre Gaxotte Henri Troyat, Marcel Achard de l'Académie Française.

MM. Roland Dorzeles, Gérard Bauër, Jean Giono de l'Académie Goncourt.

MM. Paul Géraldy, Léonce Peillard, Secrétaire Littéraire, Gabriel Olivier, Secrétaire Général.

Madame Louise de Vilmorin, Marquis Ruffo, MM. Jean Dufourd, Marcel Brion, Gilbert Cesbron, lauréat de l'année dernière qui a été désigné pour faire partie du Conseil Littéraire.

Le 45^e Anniversaire du 11 novembre 1918.

La cérémonie du souvenir a réuni, au Cimetière de Monaco devant le Monument aux Morts de la Première Guerre Mondiale, une très nombreuse assistance, S. Exc. M. Paul Noghès, Secrétaire d'État, représentait S.A.S. le Prince. Autour de lui s'étaient groupées les personnalités, présidents et membres d'association d'anciens combattants qui, quelques instants plus tard, devaient assister également à la « Maison de France » à une cérémonie en hommage aux Français de Monaco tombés aux Champs d'Honneur.

S. Exc. M. Paul Noghès était entouré de S. Exc. M. Jean-Emile Reymond, Ministre d'État de la Principauté, S. Exc. M. Pierre Blanchy, Ministre Plénipotentiaire, Président du Conseil de la Couronne; le Dr. Joseph Simon, Président et M. Auguste Médecin, Vice-Président du Conseil national;

S. Exc. M. Pierre Notari, Ministre Plénipotentiaire, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires économiques; M. Maurice Delavenne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, chargé de l'Éducation Nationale; M. Joseph Fissore, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux publics et les Affaires Sociales;

M^e Jean-Charles Marquet, Président du Conseil Économique; le Marquis di Bugnano, Consul Général d'Italie; M. Gabriel Ollivier, Consul Général de Grèce, et M. Sarafoglu, Chancelier; M. Léo Buydens, Consul de Belgique; M. François Scotto, Consul d'Autriche, et M. Mourou Chancelier; M. Joseph Ferreyrolles, Consul de Madagascar; M. David Band, Consul du Brésil; M. Giovanni Fedri, Vice-Consul de Panama; M. Louis Chiron, Consul de Guatemala.

Une cérémonie analogue organisée par le Consulat de Belgique devait se dérouler à l'entrée du Boulevard de Belgique ou a été érigé un monument à la mémoire du Roi Albert :

On y remarquait la présence des plus hautes personnalités officielles, parmi lesquelles : le Colonel Hoepffner, représentant S.A.S. le Prince Souverain; Son Exc. M. Jean-Emile Reymond, Ministre d'État; Son Exc. M. Pierre Blanchy, Ministre plénipotentiaire, Président du Conseil de la Couronne; M. Albert Vanthier, Consul Général de France; le Marquis di Bugnano, Consul Général d'Italie; M. Joseph Fissore, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux publics; M^e Boisson, Maire de Monaco et MM. Emile Gaziello, José Notari, Paul Choinière, Adjoint; M. Gabriel Ollivier, Commissaire Général au Tourisme, Vice-Doyen permanent et les représentants du Corps consulaire accrédité en Principauté; M. Massa, Maire de Beausoleil.

Entretiens de Monaco en Sciences Humaines.

Du 6 au 8 novembre 1963, le Centre International d'études des problèmes humains, fondé par S.A.S. le Prince Rainier III et placé sous la présidence d'honneur de S.A.S. le Prince Pierre, a organisé, à la « Villa Girasole », la session 1963 des « Entretiens de Monaco en sciences humaines », suite de la 2^e session de 1962, et consacrée à l'étude, la critique et la recherche de solutions concrètes du problème de la malnutrition et de la sous-alimentation.

En prélude aux Entretiens, le Conseil d'Administration, organisateur de ces journées, s'est réuni le 6 novembre à 11 h. : S.A.S. le Prince Pierre, Président d'honneur, installa dans leurs fonctions le nouveau Président du Conseil d'Administration, S. Exc. M. Jean-Emile Reymond, Ministre d'État de la Principauté, ainsi qu'un nouveau membre de ce Conseil, M. Maurice Ponte de l'Institut de France. C'est en ces termes que S.A.S. le Prince Pierre procéda à cette installation :

Monsieur le Ministre,

Messieurs et Chers Collègues.

Il m'échoit cette année encore d'ouvrir la Réunion du Conseil d'Administration du C.I.E.P.H., et j'ai cette fois la profonde satisfaction d'y accueillir deux nouveaux Membres.

A S. Exc. M. J.E. Reymond, Ministre d'État de la Principauté, j'offre en votre nom à tous nos compliments de bienvenue pour son installation comme Président, et nos souhaits très vifs. Il va prendre « de jure » la Présidence de ce Conseil, que, depuis plus d'un an, votre Président d'Honneur exerçait par abus de pouvoirs, en même temps que par nécessité. Quelques problèmes humains d'organisation intérieure l'attendent dès ce jour, mais puisque M. Reymond s'est fait précéder à Monaco d'une réputation d'alerte culture, comme d'attentive

et séduisante courtoisie, nous sommes sûrs qu'il résoudra sans difficulté toutes les difficultés.

Le Conseil d'Administration du C.I.E.P.H. veut faire aujourd'hui un accueil particulièrement chaleureux à M. Maurice Ponte de l'Académie des Sciences, Membre du C.N.R.S., du Conseil Scientifique de l'Énergie Atomique et du Conseil Scientifique du Gouvernement. Collaborateur éminent de la Compagnie Générale C.S.F. depuis 1929 je crois, il en est aujourd'hui le Président Directeur Général, succédant à ce poste de haute initiative à notre éminent et Cher Collègue M. Girardeau.

M. Ponte semble avoir le rare privilège d'ajouter à toutes les charges qu'il assume un peu plus de prestige, de charme et d'autorité. Je suis heureux de l'accueillir ici avec enthousiasme et avec le souhait de l'y revoir souvent.

A M. le Professeur Robert Debré qui est l'âme de cette semaine d'études, penchées sur le douloureux problème de la faim, je voudrais redire nos souhaits de chaleureuse sympathie.

Les questions qu'il aborde nous étaient apparues l'an passé comme étant d'une complexité presque étourdissante, tout en comportant des urgences qui devaient être plus simples : le transport (ou la préservation) depuis les régions où ils sont en abondance, des aliments, vers les régions affamées.

Et maintenant, Messieurs, faisons place aux « problèmes humains » dont la préparation se poursuit en vue des Réunions de 1964-1965 et 1966. La Principauté est heureuse et fière de se dévouer à leur étude, fidèle en cela aux nobles impulsions données par le Prince Albert 1^{er}, Notre Illustre Savant, d'une pureté si émouvante, et dont le propos scientifique est d'une si grande actualité.

Le Conseil d'Administration passa ensuite à l'ordre du jour qui comportait, notamment, un débat sur le colloque 1963 et sur les colloques à venir : 1964 et 1965.

Au début de l'après-midi, les travaux des entretiens débutaient sous la présidence de M. Louis Chevalier, Professeur au Collège de France, Président du Conseil Scientifique et membre du Conseil d'Administration. S.A.S. le Prince Pierre honorait de sa présence cette première séance qui réunissait autour du Président :

M. Marcel Autret représentant l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (F.A.O.); M. Roland Marti, délégué de l'U.N.I.C.E.F.; M. Abdoul Aziz Wane et M. Thianar N'Doye, représentant M. Léopold Senghor, président de la République du Sénégal; Dr. Roux Sylva et Dr. Delormas, représentant M. Houphouët-Boigny, Président de la Côte d'Ivoire; M. Lenoir, Inspecteur des Finances, représentant M. Philibert Tsiranana, Président de la République Malgache, M. Edouard Alacchi, représentant le Département de la Réunion; M. l'inspecteur Général l'Hullier, délégué du Ministère Français chargé de la coopération, ainsi que le délégué du Ministère d'État Français chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Le Professeur J.G. Skellam délégué de la « Nature Conservancy » (Londres); M. Gabriel Ardat, Inspecteur Général des Finances; M. René Dumont, Professeur à l'Institut National Agronomique; M. Crochet, Conseiller Technique de l'Institut de Coopération agricole; M. Alfred Sauvy, professeur au collège de France, membre du Conseil Economique et Social; M. Henri Prat, professeur de physiologie végétale à la Faculté de Sciences de l'Université de Marseille.

MM. Pierre Longone et Jacques Douffiaques.

Tout au long de ces journées de travail, les participants à ces « III^e Entretiens » ont essayé de définir les causes réelles du terrible problème de la faim; la plupart des orateurs ont insisté sur tous les aspects du chômage et son inévitable incidence dans la sous-alimentation qui affecte plus des deux tiers de la population mondiale. Ils ont souligné l'existence, dans

tous les pays sous-développés, de plusieurs millions d'hommes qui sont en état de sous-emploi : il faudra donc donner à ces pays les moyens d'entreprendre, sur une vaste échelle, des travaux d'amélioration agricole : « résoudre le problème agricole, ce sera résoudre le problème de la faim ».

Les travaux des « III^e Entretiens de Monaco en sciences humaines » ont abouti à l'élaboration d'un projet qui, avec le bienveillant concours des autorités monégasques, verra bientôt sa réalisation.

Au cours de leur séjour en Principauté, les participants furent les hôtes à déjeuner du Conseil d'Administration, déjeuner offert à l'Hôtel de Paris par S.A.S. le Prince Pierre. Ils furent également les hôtes de S. Exc. M. le Ministre d'État et Mme Jean-Emile Reymond.

Avant de quitter Monaco ils étaient reçus au Palais où une brillante réception était donnée en leur honneur.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Étude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

Successeur de M^e SETTIMO et M^e SANGIORGIO

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

RÉSILIATION DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Suivant acte reçu le 6 novembre 1963, par M^e Louis-Constant Crovetto, notaire sus-nommé Madame Charlotte Pascaline FERRARI, teinturière épouse de Monsieur Adolphe Henri MELLETON, cuisinier demeurant à Beausoleil, la Fontaine, Vallon de la Noix et Madame Marcelle Alexandrine SCARLOT, commerçante, demeurant à Monaco, 18, rue Caroline, ont résilié purement et simplement à compter du 9 novembre 1963, la gérance du fonds de commerce de dépôt de teinturerie, repassage, bureau de commandes sis à Monaco, 5 Boulevard d'Italie ; gérance qui avait été consentie par Madame MELLETON à Madame SCARLOT, suivant acte reçu par M^e Crovetto, le 21 mai 1962 et qui devait venir à expiration le 14 mai 1964.

Oppositions s'il y a lieu en l'étude de M^e Crovetto, notaire dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 15 novembre 1963.

Signé : L.C. CROVETTO.

Étude de M^e LOUIS AUREGLIA

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

CESSATION DE GÉRANCE

Deuxième Insertion

La location-gérance du fonds de commerce d'approvisionnement général, vente de lait en bouteilles cachetées et vente de vins, alcools et liqueurs à emporter, exploité à Monte-Carlo, « Palais Belvédère », 20, boulevard d'Italie, donnée par M. Gilles ASPLANATO et M^{me} Alice AMBROGGI, son épouse, demeurant à Divonne-les-Bains (Ain), à M. Jean Alix Joseph CIANTELLI, chef d'atelier, et M^{me} Marie-France Antoinette GIORDANO, son épouse, suivant acte passé devant M^e Aureglia, notaire à Monaco, le 26 octobre 1961, a pris fin le 3 novembre 1963.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Aureglia, notaire à Monaco, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 novembre 1963.

Signé : L. AUREGLIA.

Étude de M^e J. E. LORENZI

Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco

42, Boulevard des Moulins — MONTE-CARLO

VENTE

En sept lots composés d'appartements dépendant de l'immeuble « LES ROTONDES » sis 48, boulevard du Jardin Exotique dans la Principauté de Monaco.

Cette vente poursuivie par le sieur L.P. THIBAUD, es-qualité de liquidateur de la Société Civile Immobilière du Jardin Exotique et aux termes d'un jugement du Tribunal de Monaco, en date du 9 août 1963, aura lieu :

aux enchères publiques

aux audiences des criées du Tribunal de Monaco du mercredi 4 décembre 1963 à dix heures trente du matin

et du mercredi 18 décembre 1963 à dix heures trente du matin

au Palais de Justice de Monaco Rue du Colonel Bellando de Castro à Monaco-Ville

Le mercredi 4 décembre 1963, à 10 h. 30, seront exposés aux enchères publiques les lots suivants :

Lot numéro quatre

composé de l'appartement n° 1 du 6° étage de l'immeuble « Les Rotondes » 48, bd. du Jardin Exotique à Monaco

composé d'une entrée, d'un hall, d'un salon-salle à manger, deux chambres, salle de bains, dégagement, lingerie, cuisine, W.C. Ces locaux sont complétés d'une cave et d'un garage et d'une terrasse entourant l'appartement.

Mise à prix : 150.000 francs.

Lot numéro cinq

composé de l'appartement n° 3 du 6° étage de l'immeuble « Les Rotondes » 48 bd. du Jardin Exotique à Monaco

composé d'un hall, d'une salle à manger, une chambre, cuisine, salle de bains, lingerie, W.C., penderie.

Ces locaux sont complétés par une cave.

Mise à prix : 115.500 francs.

Lot numéro six

un appartement composé des appartements n° 4 et n° 6 du 6° étage de l'immeuble « Les Rotondes » 48, bd. du Jardin Exotique à Monaco

composé, pour l'appartement n° 4, d'une entrée, d'une antichambre, d'une salle à manger, d'une chambre, cuisine, salle de bains, lingerie, W.C. et deux loggias

et pour l'appartement n° 6, d'un hall, une salle à manger, une chambre, une cuisine non installée, salle de bains, W.C.

Ces deux locaux sont complétés par deux caves réunies en une seule.

Mise à prix : 225.000 francs.

Lot numéro sept

composé de l'appartement n° 5 du 6° étage de l'immeuble « Les Rotondes » 48, bd. du Jardin Exotique à Monaco

composé d'un hall, un living-room, deux chambres, cuisine, lingerie, salle de bains, W.C. et d'une loggia.

Il est complété par une cave.

Mise à prix : 140.000 francs.

Le mercredi 18 décembre 1963, à 10 h. 30, seront exposés aux enchères publiques les lots suivants :

Lot numéro un

un appartement portant le numéro 2 du 3° étage de l'immeuble « Les Rotondes » 48, bd. du Jardin Exotique à Monaco

Composé d'un hall, d'une chambre, d'un salon, d'une salle à manger, cuisine, salle de bains, W.C.

Mise à prix : 45.000 francs.

Lot numéro deux

un appartement portant le numéro 5 du 4° étage de l'immeuble « Les Rotondes » 48, bd. du Jardin Exotique à Monaco

composé d'un hall, d'un living-room, deux chambres, cuisine, lingerie, salle de bains, loggia et W.C.

Mise à prix : 85.000 francs.

Lot numéro trois

un appartement portant le numéro 4 du 5° étage de l'immeuble « Les Rotondes » 48, bd. du Jardin Exotique à Monaco

composé d'une entrée, une chambre, un living-room, cuisine, salle de bains, lingerie, W.C., 2 loggias, placards.

Mise à prix : 69.100 francs.

Le prix de chaque adjudication sera payé entre les mains du sieur L.P. THIBAUD, es-qualité.

Les frais taxés et annoncés publiquement avant la vente en seront acquittés en sus et également au comptant.

Les charges et conditions de cette vente sont fixées par un cahier des charges dressé par M° Jean-E. Lorenzi, avocat défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, et déposé au Greffe Général de la Principauté de Monaco le 29 octobre 1963.

Ce cahier des charges pourra y être consulté par tout intéressé.

VISITE des locaux durant tout le mois de novembre, les mardi, mercredi et jeudi, de 14 h. 30 à 17 heures.

S'adresser sur place : à Madame FORESTI.
Téléphone 30-30-09.

SOCIETE ANONYME MONEGASQUE

EVEN CARTIER & C^{ie}

au capital de Francs 50.000

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme monégasque « EVEN CARTIER & Cie », sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le mercredi 4 décembre 1963 à 11 heures, au siège social, Palais de la Scala, Monte-Carlo, avec l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1962;
- 2°) Rapport du Commissaire aux Comptes sur le même exercice;
- 3°) Approbation des comptes, s'il y a lieu, quitus à donner aux Administrateurs en fonction;
- 4°) Autorisation à donner aux Administrateurs en conformité de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- 5°) Fixation des honoraires du Commissaire aux Comptes;
- 6°) Questions diverses.

Les Actionnaires Majoritaires.

BULLETIN

DES

Oppositions sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition

Exploit de M^e François Paul PISSARELLO, Huissier à Monaco, en date du 17 novembre 1962, 416 actions de la « Société anonyme monégasque AZURRALP », portant les numéros :

1 à 5 — 6 à 10 — 257 à 585 et 101 à 189

Exploit de M^e Jean J. MARQUET, Huissier à Monaco, en date du 6 mars 1963, 60 actions de la « Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers » portant les numéros :

98.546 à 98.602 — 99.588 — 99.589 et 99.690

Exploit de M^e Lucien MATHEU, Huissier à Nice, en date du 24 septembre 1963, 2.497 actions de la « Société Nouvelle des Moulins de Monaco » portant les numéros suivants :

24 certificats de 100 actions n° 161 à 184 inclus
79 actions n° 206 à 284 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Cheers Abonnés

Votre abonnement se termine le 31 Décembre.

PENSEZ A SON RENOUVELLEMENT !

MERCI.

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO S. A. — 1963.

Certifié conforme

par le Gérant soussigné

Monaco, le 15 NOV. 1963

Le Gérant : CHARLES MINAZZOLI.

Pour le Gérant

Charles Minazzoli